DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mamoudzou, le jeudi 6 novembre 2025

Mayotte : l'EPRDM adopte son premier budget et sa stratégie de reconstruction

Ce lundi 3 novembre à 10h, l'Établissement public de reconstruction et de développement de Mayotte (EPRDM) a tenu son premier conseil d'administration, marquant une étape déterminante dans la mise en œuvre de la stratégie de reconstruction du territoire. La séance, présidée par **Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte**, s'est déroulée conformément aux textes fondateurs de l'établissement.

Un objectif clair : sécuriser la montée en charge et accélérer la reconstruction

L'ordre du jour de cette première séance portait sur trois volets essentiels :

• Les modalités de fonctionnement de l'établissement ;
• La définition de sa stratégie d'intervention sur le territoire mahorais ;
• Les aspects d'administration générale et de gouvernance.

Le moment fort de la réunion a été l'adoption du budget rectificatif n°1 pour l'exercice 2025, véritable socle financier permettant à l'EPRDM d'engager rapidement ses premières opérations structurantes.

« Ce budget traduit la volonté collective d'avancer vite et efficacement pour reconstruire Mayotte. L'EPRDM doit être le moteur d'une reconstruction durable, concertée et adaptée aux réalités du territoire », a déclaré Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte et président du conseil d'administration de l'EPRDM.

Un budget à la hauteur des ambitions

Le budget rectificatif 2025 n°1 confère à l'établissement les moyens nécessaires pour assurer sa montée en charge opérationnelle et accélérer la mise en œuvre des projets prioritaires.

Détail des Autorisations d'Engagement (AE) :

• Personnel : 5,50 M€
• Fonctionnement : 25,88 M€
• Investissement : 9,41 M€

CONTACTS PRESSE
Hidaya CHAKRINA • +262 639 09 09 90
Anrchidine BACAR • +262 639 69 12 00

Direction de la Communication
dir.com@cg976.fr • +262 269 66 11 60

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
BP 101
97645 MAMOUDZOU CEDEX

+262 269 66 10 00
www.mayotte.fr

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mamoudzou, le jeudi 6 novembre 2025

Ces moyens permettront de sécuriser le fonctionnement de la structure, de lancer les études et opérations prioritaires et d'accompagner les communes dans leurs démarches de reconstruction.

Un cadre institutionnel consolidé

Le conseil d'administration a également validé les délégations de pouvoirs au directeur général de l'EPRDM, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

Ces délégations concernent notamment :

• L'exercice des fonctions d'ordonnateur des dépenses et recettes ;
• La préparation et l'exécution des décisions du conseil ;
• Les droits de préemption et de maîtrise foncière nécessaires à la conduite des opérations.

L'ensemble des résolutions et du budget ont été adoptés à l'unanimité, témoignant de la confiance institutionnelle accordée à la jeune structure.

« L'EPRDM entre dans une phase d'action. L'unanimité du conseil d'administration traduit un consensus fort autour de la nécessité d'agir vite, dans un esprit de partenariat étroit avec les communes et l'État », a souligné le directeur général de l'EPRDM.

Vers une reconstruction durable et solidaire

Cette première étape ouvre la voie à la mise en œuvre concrète des opérations de reconstruction et de développement prévues dans les prochains mois. L'EPRDM se positionne ainsi comme l'outil central de la refondation du territoire mahorais, au service d'une reconstruction durable, solidaire et maîtrisée.

Pour plus d'informations, merci de contacter **Fayçoil ZOUBERT**, Chef de mission – MRD Mission Refondation & Développement.
Mail : faycoil.zoubert@cg976.fr
Téléphone portable : 06 39 09 01 44
Poste : 2689 | Fixe : 02 69 66 16 89
Site internet : www.mayotte.fr

CONTACTS PRESSE
Hidaya CHAKRINA • +262 639 09 09 90
Anrchidine BACAR • +262 639 69 12 00

Direction de la Communication
dir.com@cg976.fr • +262 269 66 11 60

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
BP 101
97645 MAMOUDZOU CEDEX

+262 269 66 10 00
www.mayotte.fr